



Erreur index eau sur decomptes de regularisation de charges

Par **Sofia2014**, le **12/03/2016** à **01:26**

Je me permets de vous écrire afin de vous demander conseil, nous avons loué un appartement de mai 2012 à aout 2013 par le biais d'une régie, la régularisation de charge pour 2012 était de 456 euros, nous avons refusé de payer (dépôt de garanti de 575 e non rendu pour travaux locatif surfacturés) et nous sommes passés devant le tribunal d'instance avec comme conclusion de régler cette créance plus les frais.. En novembre nous recevons le décompte de charge 2013 d'un montant de 1011 euros.. En demandant les décomptes (chose non faite en 2012) nous constatons des erreurs sur les relevés d'index d'eau chaude depuis notre entrée dans l'appartement, dont le montant correspondent en totalité aux régularisations . Et l'index d'eau froide entrant et sortant nous a été facture sur le décompte 2012 en totalité et pour 2013 ils nous note 1m3 de consommation (juste pour mettre un chiffre.. alors que tout à déjà été facturé). S'il vous plais quels sont mes recours afin de récupérer les sommes versées a tord (je sais qu'une affaire déjà jugée ne peut être rejugée et que les délais de contestation son passés). La régie ne nous a pas réclamé les 1011e suite à leurs erreurs mais refuse de me refaire les 2 décomptes corrigés. Nous leur avons versés déjà 600 e et reste 300e a payer de frais suite à ces erreurs. Quels sont nos recours???Merci d'avance pour votre attention.
Cordialement.